

MOTION DES SALARIES EN GREVE

VYV3 NE TOUCHE PAS NOS DROITS

Nous salariés de VYV 3 Pays de la Loire réunis à notre initiative par la grève le 10 décembre avec le syndicat Force Ouvrière.

Nous considérons tout comme le syndicat Force Ouvrière que le projet de la direction concernant l'accord du temps de travail est une atteinte manifeste à nos droits et nos acquis.

Nous posons la question à l'ensemble des organisations syndicales, qui osera apposer sa signature pour nous faire perdre des acquis, des droits et du salaire pour une majeure partie de salariés. Qui osera nous rendre corvéable à merci avec l'annualisation du temps de travail en particulier pour l'activité personnes âgées.

Nous revendiquons avec le syndicat Force ouvrière :

- Le maintien de tous nos acquis
- Le maintien des accords de temps de travail existant, et la mise en place d'accord pour les activités qui en sont dépourvus
- Une reconnaissance professionnelle réelle : respect de notre travail et de notre engagement, prime décentralisé versé à 100% sans condition.
- L'augmentation des salaires par la revalorisation de toutes les grilles indiciaires d'un minimum de 5% non fongible avec les augmentations de Branche pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2022
- Un accord pour le maintien des conventions collectives
- Non au forfait jour
- Des postes à hauteur des besoins

Nous salariés en grève, nous appelons l'ensemble des salariés de VYV3 PDL à nous rejoindre sur les piquets de grève, nous appelons également les organisations syndicales non présentes aujourd'hui à se mobiliser pour défendre nos droits et nos intérêts collectifs et individuelles sur nos revendications.

A Le 10 décembre 2024